Donation enfants/parents

Par Tom92

Bonjour,

Pourriez-vous m'indiquer jusqu'à quel montant il est possible d'effectuer une donation vers ses parents sans droits à payer?
Dans le cas qui nous concerne, nous serions 2 enfants (autour de 50 ans) à donner à nos 2 parents (autour de 80 ans).
Merci.

Par Rambotte

Bonjour.

L'abattement de 100000? est a priori dans les deux sens (lire le 1ee alinéa du 779 CGI).

Par Tom92

Merci Rambotte.